

(1)

· N° 257. ·

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AOUT 1891.

RÉPRESSION DU VAGABONDAGE ET DE LA MENDICITÉ (1).

Amendement présenté par M. DE SADELEER.

ART. 22.

Supprimer dans le texte proposé par le Gouvernement le mot : *valides*.

L. DE SADELEER.

P. TACK.

ART. 26.

Ajouter un paragraphe 2 ainsi conçu :

« Les poursuites exercées en vertu des articles 25 et 26 ne seront pas mentionnées dans les renseignements fournis ultérieurement au sujet des individus poursuivis. »

B^{ON} M. VAN DER BRUGGE.

(1) Projet de loi, n° 7.

Rapport, n° 144.

Amendements, n° 247 et 256.
